L'an deux mil seize, le dix-sept mai à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Dampierre-les-Bois s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc TIROLE.

<u>Etaient présents</u>: Mme Claire BERTHELOT, Mme Tatiana CARON LAGNACH, M. Claude DORIOT, M. Jacques EGGENSCHWILLER, Mme Maryse GRANDJEAN, M. Jean-Claude JOURDAIN, M. Daniel LEHMANN, Mme Danielle LORION, M. Vincent MULLER, M. Lionel PIEGELIN, Mme Evelyne PISANI, M. René RICHE, M. Marc TIROLE, M. Gilles VALDENAIRE.

<u>Etaient absents excusés</u>: Mme Gaëlle DAUCOURT, M. Hervé GARRET, Mme Annelyse TABET, Mme Gisèle THIERY ayant donné procuration à Mme PISANI.

Etait absent non excusé: Néant.

Il a été prononcé, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. M. Lionel PIEGELIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées après avoir obtenu la majorité des suffrages.

Date de la convocation du conseil municipal : 9 mai 2016.

#### Ordre du jour :

- Demande de subvention pour la réfection de la rue des Minerais
- Convention de mise à disposition des services communautaires
- Révisions des tarifs communaux
- Tarifs accueil périscolaire et rythmes scolaires
- Remise des dictionnaires
- Subvention
- Convention de partenariat pour les marchés du soir
- Mise en place des autorisations spéciales d'absences
- Mise en place du schéma départemental de coopération intercommunale
- Point sur les travaux : extension de école réhabilitation des ateliers municipaux
- Projet Combe Saint Laurent : ouverture de l'enquête publique
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 4 avril 2016.

# N° 01-05-2016: VOIRIE : DEMANDE de SUBVENTION au TITRE de la DOTATION d'ÉQUIPEMENT des TERRITOIRES RURAUX : RUE DES MINERAIS :

Le maire expose que des travaux d'assainissement ont été engagés début mai par Pays de Montbéliard Agglomération sur la rue des Minerais.

Ces travaux nécessiteront une réfection de chaussée dont le montant prévisionnel s'élève à 142 880 € HT.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**S'ENGAGE** à réaliser et à financer les travaux de voirie rue des Minerais à Dampierre les Bois :

**APPROUVE** le plan de financement suivant:

#### Réfection Voirie communale rue des Minerais

Dépenses Travaux HT	142 880. 00 €
TOTAL DEPENSES	142 880. 00 €
Subvention DETR (Etat) 30%	42 864.00 €
Autofinancement	100 016.00 €
TOTAL RECETTES	142 880.00 €

**AUTORISE** le maire à déposer cette demande de subvention auprès des services de l'état ;

DEMANDE l'autorisation anticipée de démarrage des travaux avant la notification de la subvention.

# N° 02-05-2016 VOIRIE : CONVENTION de MISE à DISPOSITION des SERVICES COMMUNAUTAIRES : TRAVAUX DE VOIRIE : RUE DES MINERAIS :

Le maire rappelle au conseil sa volonté de réaliser des travaux de réfection de voirie rue des Minerais.

Il propose ensuite, pour l'étude et le suivi du projet, d'avoir recours à la plateforme communautaire d'accompagnement des projets territoriaux.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** le maire à lancer la consultation des entreprises ;

**AUTORISE** le maire à signer avec Pays de Montbéliard Agglomération une convention de mise à disposition des services communautaires dans le cadre du projet de réfection de la voirie rue des Minerais.

### $\underline{N^{\circ}}$ 03-05-2016 : FINANCES : REVISION des TARIFS COMMUNAUX :

A l'unanimité, le conseil municipal adopte les nouveaux tarifs communaux applicables à compter du  $1^{\rm er}$  juillet 2016 :

	2016
Concession 30 ans	126
Concession columbarium 30 ans	818
Concession columbarium 15 ans	408
Atelier de distillation	30 €/ jour
Photocopie recto	0.25
Photocopies recto-verso	0.30
Photocopie A3	0.50
Photocopie A3 recto-verso	1.00
Banc + loterie au m²	1.20
Manège au m²	1.00
Appareils à sous au ml	1.50
Bail de la chasse	150
Location salle des fêtes : week end	245 Pour toute réservation faite à compter du 1/7/2016
Location salle des fêtes : 1 soirée en	126
semaine	Pour toute réservation faite à compter du 1/7/2016
Location salle des fêtes : réunion en	63
semaine ou réception lors d'un décès	Pour toute réservation faite à compter du 1/7/2016
Encarts publicitaires dans info	56
municipale	1/8 <sup>ème</sup> de page
Encarts publicitaires dans info	97
municipale	¼ de page
Encarts publicitaires dans info	172
municipale	½ page
Encarts publicitaires dans info	320
municipale	1 page

### TARIF DE LOCATION DE LA VAISSELLE (salle des fêtes) :

	Tarif de location
Lot de 88 couverts	80 €
(assiettes, couverts, tasses, verres)	
Lot de 176 couverts	160 €
Lot de 10 couverts supplémentaires	15 €

	Tarif remplacement
Grosse assiette plate	2.65
Assiette plate moyenne	2.65
Assiette à dessert	2.25
Tasse	3.75
Cuiller à café	0.55
Fourchette	0.55
Couteau	1.15
Cuiller	1.05
Légumier	19.00
Plat ovale	19.00
Plat rond	11.00
Flûtes à champagne	1.45
Verre ballon petit modèle	1.15
Verre ballon grand modèle	1.30

### <u>N° 04-05-2015</u>: <u>PÉRISCOLAIRE – TARIFS 2016/2017</u>:

Le maire présente au conseil :

- > Le règlement du service d'accueil périscolaire
- ➤ La proposition du traiteur MALUGANI, seul à proposer une livraison en liaison chaude, au tarif de 3.70 €
- ➤ La proposition de la boulangerie JAMROSEK de Dampierre les Bois pour le pain au tarif de 0.90 € la baguette
- La proposition de tarif à appliquer pour l'année scolaire 2016/2017 :

#### **Restauration scolaire:**

(Repas + animation compris)

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF JOURNALIER REPAS + ANIMATIONS TEMPS DE MIDI PARENTS HABITANT A DAMPIERRE LES BOIS	TARIF JOURNALIER REPAS + ANIMATIONS TEMPS DE MIDI PARENTS DOMICILIES A L'EXTERIEUR
Inférieur à 775	7.20	8.20
De 776 à 1500	8.20	9.20
De 1501 à 2000	8.70	9.70
Supérieur à 2000	9.20	10.20

#### Accueil du matin et soir :

Quotient familial	Taux horaire
Inférieur à 775	1€
De 776 à 1500	1.50 €
De 1501 à 2000	1.55 €
Supérieur à 2000	1.60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'approuver le nouveau règlement du périscolaire
- ➤ Autorise le maire à passer commande des repas à l'entreprise MALUGANI pour l'année 2016/2017
- ➤ Autorise le maire à acheter le pain auprès de la boulangerie locale pour l'année 2016/2017
- Adopte les nouveaux tarifs à facturer aux familles à compter de septembre 2016.

#### N° 04-01-05-2016: AFFAIRES SCOLAIRES – RYTHMES SCOLAIRES:

Le maire rappelle au conseil :

Le tarif à facturer aux familles, soit : 1€ de l'hœure pour le 1er enfant d'une famille et 0.50 € à partir du deuxième enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de reconduire les jours et horaires de classe
- > Décide de reconduire les tarifs à facturer aux familles

#### N° 05-05-2016 : SCOLAIRES - REMISES des DICTIONNAIRES et CLES USB :

Le maire rappelle que la commune a pour coutume d'offrir un dictionnaire aux élèves qui se rendent en classe de 6ème, dictionnaire accompagné depuis quelques années d'une clé USB. Le maire présente la proposition des Editions AUZOU pour l'achat de dictionnaires encyclopédiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de renouveler l'achat de dictionnaires et de clés USB pour l'entrée en 6<sup>ème</sup>,
- Accepte la proposition des Editions AUZOU.

#### <u>N° 06-05-2016 - FINANCES : SUBVENTION</u> :

Le maire fait part au conseil de la demande de subvention de l'association "Club Cycliste d'Etupes" pour l'organisation du Grand Prix Cycliste du Pays de Montbéliard Agglomération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 200 €.

### N° 07-05-2016 - CONVENTION de PARTENARIAT MARCHÉS du SOIR :

Le maire rappelle au conseil municipal qu'un partenariat est organisé avec Pays de Montbéliard Agglomération, les communes volontaires et la Chambre d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort pour organiser collectivement des marchés de producteurs locaux. Afin de régulariser l'organisation des marchés du soir, PMA et les communes ont décidé de conclure une convention afin de définir les modalités de partenariat.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **AUTORISE** le maire à signer la convention de partenariat pour l'organisation des marchés du soir et tout document afférent à cette affaire.

### N° 08-05-2016 - PERSONNEL : MISE en PLACE des AUTORISATIONS SPECIALES d'ABSENCES :

Le maire rappelle que, conformément à l'article 59 (notamment alinéa 5) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux collectivités territoriales de définir, après avis du comité technique, la liste des événements ouvrant droit à autorisation d'absence n'entrant pas en compte dans le calcul des congés annuels ainsi que les modalités d'application correspondantes.

L'octroi des autorisations d'absence est lié à une nécessité de s'absenter du service : ainsi un agent absent pour congés annuels, RTT, maladie au moment de l'événement, ne peut y prétendre. Elles ne sont pas récupérables.

Considérant l'avis de la commission personnel du 23 février 2016, Considérant l'avis du comité technique du Centre de Gestion du 15 mars 2016,

Le maire propose au conseil d'adopter les autorisations d'absence suivantes :

Nature de l'évènement	Durées proposées
<u>Liées à des événements familiaux</u>	
Mariage ou PACS :	
- de l'agent	6 jours ouvrables
- d'un enfant de l'agent ou du conjoint	3 jours ouvrables
- d'un ascendant, grands-parents, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, neveu, nièce, petit-fils, petite-fille, oncle, tante de l'agent ou du conjoint	1 jour ouvrable
Décès, obsèques ou maladie très grave :	
- du conjoint (concubin pacsé)	8 jours ouvrables
- d'un enfant de l'agent ou du conjoint	8 jours ouvrables
- du père, de la mère de l'agent ou du conjoint	3 jours ouvrables

Ces absences peuvent être majorées d'éventuels délais de route, si trajet (aller – retours)

>= 300 km : 1 jour > 800 km : 2 jours

Pour les gardes d'enfants, la circulaire ministérielle de 1982 prévoit des autorisations spéciales d'absence pour garde d'enfants.

Les journées accordées devront être prises de manière consécutive.

L'agent devra fournir la preuve matérielle de l'événement (acte de décès, certificat médical...),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

**DÉCIDE** d'adopter les modalités d'octroi d'autorisations d'absence aux agents de la collectivité ainsi proposées ;

**DIT** qu'elles prendront effet à compter du 18 mai 2016 ;

**ET** qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services.

# <u>N° 09-05-2016 - SCHÉMA DÉPARTEMENTAL de COOPÉRATION INTERCOMMUNALE</u> :

Le maire expose au conseil municipal que le Préfet a arrêté le 29 mars 2016 le schéma départemental de coopération intercommunale. Ce schéma prévoit la fusion de la

communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard avec les communautés de communes des Balcons du Lomont, du Pays de Pont de Roide, des Trois Cantons, de la Vallée du Rupt (à l'exception de la commune d'Arcey).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal se prononce favorable au schéma départemental de coopération intercommunale.

# N° 10-05-2016 - POINT SUR LES TRAVAUX : EXTENSION ÉCOLE – RÉHABILITATION DES ATELIERS MUNICIPAUX :

Le désamiantage est terminé pour les deux bâtiments. La dépose des tuiles aux ateliers a été effectuée. La pose de la charpente de l'école commencera début juin.

# <u>N° 11-05-2016 - PROJET COMBE SAINT LAURENT : OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE :</u>

Le maire rappelle que des sondages ont eu lieu sur le secteur de la combe Saint Laurent. Enquête publique : du 8 juin au 11 juillet inclus portera sur :

- La déclaration d'utilité publique de réalisation de travaux et d'acquisitions foncières dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de la Combe Saint Laurent
- La mise en compatibilité du PLU
- La cessibilité des immeubles dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation du projet.

#### $N^{\circ}$ 12-05-2016 : QUESTIONS DIVERSES :

- ♣ Mise en place d'un radar pédagogique pour signaler le carrefour rue de Beaucourt
- Rebouchage des nids de poules les 19 et 20 mai suivant la météo
- ♣ Emplois saisonniers : Clément Gindrat pour le mois de Juillet et Guillaume Berardi pour le mois d'Août
- Signalisation de la quille sur la piste cyclable au niveau de chez Mme LORION
- ♣ Sollicitation de la ville d'Etupes pour une réunion afin d'évoquer l'éventuelle création d'une piste forestière dans le bois d'Etupes
- Remerciements de l'association Arc en Ciel pour la subvention

#### Ordre des délibérations traitées lors de la présente séance :

- 01-05-2016 Demande de subvention DETR rue des Minerais
- 02-05-2016 Convention mise à disposition services communautaires
- 03-05-2016 Révision des tarifs communaux
- 04-05-2016 Tarifs accueil périscolaire
- 04-01-05-2016 Tarifs rythmes scolaires
- 05-05-2016 Remise de dictionnaires
- 06-05-2016 Subvention
- 07-05-2016 Convention de partenariat pour les marchés du soir
- 08-05-2016 Mise en place autorisations spéciales d'absence
- 09-05-2016 Schéma départemental de coopération intercommunale
- 10-05-2016 Point sur les travaux : école maternelle et ateliers municipaux
- 11-05-2016 Projet Combe Saint Laurent : ouverture enquête publique
- 12-05-2016 Questions diverses